

Commenté [PA1]: Rajouter le Nom de l'accueil de loisirs et l'adresse mail en bas de page.



PROJET PEDAGOGIQUE 2020-2021

ACCUEIL COLLECTIF DE
MINEURS

« *Groupe scolaire La
Fontaine* »



77, boulevard du midi, 93450 Le Raincy
IFAC – LE RAINCY ANIMATION

Table des matières

I. L'organisateur	3
II. L'implantation.....	3
III. Le projet pédagogique.....	4
Préambule	4
Présentation de l'accueil de loisirs	5
Public :.....	5
Période :.....	5
Horaires :	5
Les objectifs pédagogiques :	5
Les objectifs et l'approche pédagogique pour les accueils de loisirs :.....	6
IV. Le temps extrascolaire	9
Principes généraux :	9
Les objectifs éducatifs et pédagogiques :	9
a. L'accueil du matin	10
b. Le temps de repas.....	11
c. L'accueil du soir	11
Les accueils maternels.....	12
Les mercredis des arts :	12
Les mercredis des 5 éléments :	13
Les accueils périscolaires élémentaires du soir.....	13
V. Nature des activités	15
Les 7 familles :	17
VI. Organisation de l'espace.....	19
VII. Les déplacements	20
VIII. Hygiène et sécurité.....	21
IX. Fonction, Rôle & organisation du temps de travail.....	23
a. Le directeur de l'accueil de loisirs	23
b. Les Directeurs-adjoints d'accueil de Loisirs et du périscolaire	23
c. Les animateurs	24
d. Composition de l'équipe.....	26
e. Taux d'encadrement.....	26
f. Réunions pédagogiques.....	27
X. accueil des enfants porteurs de handicaps et de troubles de la santé.....	28
XI. Relations avec les familles.....	31
XII. Bilans et évaluations	33

ANNEXE : projet de fonctionnement

I. L'organisateur

La ville du Raincy a confié l'organisation et l'animation des accueils de loisirs et des activités périscolaires à l'association Ifac, dans le cadre d'un marché de prestation de service. L'ifac développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme.

Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant dans le cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

II. L'implantation

Adresse du siège :

Ifac – Le Raincy Animation
Espace Raymond Mège
72 allée du Jardin Anglais
93340 LE RAINCY

L'association Ifac gère l'ensemble des sites du territoire sous le n° organisateur : 093ORG0020

Commenté [PA2]: A compléter.

N° déclaration	Nom de l'accueil	Adresse	Zone
0930020CL000520	Groupe scolaire la Fontaine	19 allée du château d'eau 93340 Le Raincy	
0930020AP000220-E01	Groupe scolaire la fontaine	19 allée du château d'eau 93340 Le Raincy	

↳ Carte d'identité de l'accueil de loisirs

Commenté [PA3]: A compléter.

Nom de l'acm :	Groupe scolaire La Fontaine
Adresse :	19 allée du château d'eau 93340 Le Raincy
Tél :	06.69.93.06.75 / 06.69.18.68.98
Mail :	claire.fossey@leraincyanimation.org yannick.pierrier@leraincyanimation.org
Nom du directeur :	FOSSEY CLAIRE / PIERIER YANNICK

III. Le projet pédagogique

Préambule

Les accueils gérés par l'ifac Le Raincy animation accueillent en priorité les enfants de 3 à 17 ans, et respectent leur spécificité, leur rythme de vie et leur maturité.

Chaque temps d'accueil est présidé par une démarche pédagogique. L'ifac considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

Notre organisation et nos actions devront favoriser :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité,
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie,
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise,
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre,
- La connaissance de l'environnement, de la nature et la sensibilisation à l'écocitoyenneté.

Le temps libre est souvent présenté comme une rupture, une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale. Or, les temps de vie et les problématiques des enfants et des jeunes ne se morcellent pas et il faut tenir compte des phénomènes qui caractérisent chaque génération.

Le temps des vacances et des loisirs est un moment privilégié d'enrichissement, d'écoute, d'échanges, d'apprentissage de la vie collective, d'épanouissement, de responsabilisation où la prise en compte des besoins des bénéficiaires déclenche les motivations qui guideront les objectifs. C'est rendre l'enfant ou le jeune, acteur de son développement et de son évolution. Il faut stimuler la curiosité en initiant à la découverte de l'environnement naturel, culturel et sportif, susciter les vocations, développer l'esprit de citoyen actif et participatif, afin de faire naître une identité, une démarche éducative, la liberté d'expression, le goût de l'effort, la joie de partager, et de pouvoir choisir.

Le rôle de l'adulte est fondamental dans cette mission de co-construction de l'individu dans son cheminement social. Nos équipes d'animation ou de formation devront développer des capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension, de disponibilité pour satisfaire à cette exigence éducative.

Elles devront aussi être en recherche permanente d'une cohérence et d'une complémentarité éducatives avec les acteurs qui entourent chaque individu (famille, environnement proche, école, acteurs associatifs locaux, institutions...).

Toutes les activités proposées, dans le cadre des accueils de loisirs, de l'accueil périscolaire, des mini-séjours, des structures d'animation, doivent s'inscrire dans ce projet collectif qui s'appuiera sur le projet éducatif de l'ifac et sur le PEDT de la commune.

Le projet répondra aux spécificités des structures, et s'axera sur :

- ✚ l'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation,
- ✚ le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- ✚ l'approche du milieu sportif et culturel,
- ✚ l'accompagnement dans la structuration personnelle, en tenant compte des besoins particuliers par âge (physique, affectif et relationnel),
- ✚ la mixité sociale,
- ✚ une meilleure appréhension de la commune et de son environnement.

Les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension, de disponibilité, seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation. La place au jeu, à la détente et au repos, sera en permanence recherchée, notamment pendant les accueils périscolaires.

Présentation de l'accueil de loisirs

Public :

Les mercredis, nous accueillons sur l'accueil de loisirs maternel les enfants raincéens âgés de 3 à 6 ans scolarisés à l'école la fontaine Maternelle et ceux âgés de 6 à 10 ans sur l'école la Fontaine élémentaire

Commenté [PA4]: A compléter.

	Nom et adresse du site	Capacité d'accueil
Accueil des mercredis	Groupe scolaire la fontaine. 19 allée du château d'eau 93340 Le Raincy	100
Accueil des vacances	Groupe scolaire la fontaine. 19 allée du château d'eau 93340 Le Raincy	100

Période :

Nous accueillons les enfants tous les mercredis pendant les périodes scolaires ainsi que les vacances scolaires.

Horaires :

- L'accueil de loisirs, de 7h45 à 19h00
 - Les mercredis et vacances scolaires

Les objectifs pédagogiques :

Toutes les activités proposées, dans le cadre des accueils de loisirs, de l'accueil périscolaire, des séjours, des structures d'animation, doivent s'inscrire dans ce projet collectif qui s'appuiera sur le projet éducatif de l'Ifac et sur celui de la commune.

Le projet répondra aux spécificités des structures, et s'axera sur :

- ✚ L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation,
- ✚ L'apprentissage et l'éveil à la citoyenneté,
- ✚ Le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- ✚ L'approche de la culture et de la lecture,
- ✚ Des activités physiques et sportives,
- ✚ La sensibilisation à l'environnement et au développement durable,
- ✚ La découverte d'activités scientifiques et techniques,
- ✚ La découverte des multimédia et des nouvelles technologies,
- ✚ L'accompagnement dans la structuration personnelle, en tenant compte des besoins particuliers par âge (physique, affectif et relationnel),
- ✚ La mixité sociale,
- ✚ Une meilleure appréhension de la commune et de son environnement.

Les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation, de compréhension, de disponibilité, seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

La place au jeu, à la détente et au repos, sera en permanence recherchée, notamment pendant les accueils périscolaires.

Les objectifs et l'approche pédagogique pour les accueils de loisirs :

- ✓ *Les intentions éducatives :*
 - Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant,
 - Sensibiliser l'enfant à la découverte de l'environnement proche et à l'expression orale, gestuelle et artistique,
 - Favoriser l'évolution et le bien-être de l'enfant pendant ces périodes de loisirs.

- ✓ *Les objectifs pédagogiques :*
 - Mener une action éducative qui amènera l'enfant à évoluer de façon autonome et responsable,
 - Sensibiliser l'enfant à la découverte d'un environnement proche et du patrimoine local en lui proposant des animations thématiques,
 - Initier les enfants à différentes pratiques artistiques,
 - Amener l'enfant et le jeune à s'ouvrir sur l'extérieur, en lui proposant, des sorties, des activités extérieures, des journées exceptionnelles, des rencontres,
 - Proposer à l'enfant un large catalogue d'activités adaptées à ses besoins moraux, affectifs et physiques et répondant à ces demandes tout en lui procurant des moments de détente et de loisirs.

✓ Les moyens mis en œuvre :

Dans ce paragraphe, nous présenterons les sous-objectifs et les moyens, qui permettent d'atteindre les objectifs pédagogiques visés :

<p>→ Inciter chacun des enfants à exprimer son choix</p>	<p>☞ Droit d'expression formel et protégé.</p>	<p>Les enfants ont la liberté d'exprimer tant leurs demandes, que leurs ressentis.</p>
<p>→ S'exprimer, dire, parler</p>	<p>☞ La prise de parole au sein du groupe. ☞ La possibilité, à n'importe quel moment, d'aborder un animateur de son choix afin d'exprimer ses différentes demandes et/ou ses idées.</p>	<p>Une vigilance pour que chaque enfant puisse parler et être écouté par tous. L'animateur veille à ce que le groupe ne trouble pas le temps de parole individuel.</p>
<p>→ Etre en situation de choix dans les loisirs qui sont proposés</p>	<p>☛ Les enfants choisissent les activités auxquelles ils souhaitent participer.</p>	<p>☞ <i>Organisation d'activités spécifiques (par groupe de niveau ou d'âge, choix entre 2 ou 3 activités) et variété des activités (physiques, expression, intellectuelles, manuelles, culturelles, sportives...).</i> ☞ <i>Constitution des listes par l'équipe d'animation en fonction :</i> a) des souhaits des enfants b) du nombre de places proposées dans la discipline c) de la tranche d'âge.</p>
	<p>☛ Possibilité de jouer librement</p>	<p>☞ <i>Un animateur est affecté à la mise en place et à l'animation de lieux d'activités libres (espace jeux, dessin, jeux extérieurs, bibliothèque...).</i> ▪ <i>Création de coins jeux, bibliothèque,</i> ▪ <i>Mise en place de lieux et de temps calmes et de repos,</i> ▪ <i>Gestion de l'espace et du temps.</i></p>
	<p>☛ Participation des enfants à l'élaboration des règles et à la vie du centre</p>	<p>☞ Consigner par différents modes d'expression la vision des droits et devoirs de chacun, ainsi que leurs attentes pour l'année. ☞ Rédaction en commun d'une <i>charte de vie</i> prenant en compte les attentes des enfants et les réalités du contexte (<i>consignes de sécurité, structure, équipe, moyens, règlement préexistant</i>).</p>

<p>→ Favoriser la réalisation de projets conçus par les enfants</p>	<p>↘ animateurs, outils de réalisation des projets des enfants :</p>	<p>↘ <i>Prise en compte des demandes des enfants.</i> ↘ <i>Co-construction des activités.</i> ↘ <i>Méthodologie de projets</i></p>
<p>→ Permettre aux enfants de découvrir et de développer de nouvelles compétences</p>	<p>↘ Diversifier les activités proposées (manuelles, physiques, d'expression, intellectuelles, spécifiques...)</p>	<p>↘ <i>Les activités proposées peuvent répondre aux demandes des enfants ou être définies par l'équipe dans le cadre d'objectifs particuliers favorisant la découverte d'expériences nouvelles ou complémentaires.</i> ↘ <i>Nous rechercherons un équilibre permanent entre les demandes des enfants et les propositions des adultes.</i></p>
<p>→ Favoriser l'échange au sein d'un groupe</p>	<p>↘ Organiser la prise de parole au sein des groupes ↘ Respect du point de vue des autres ↘ Réflexion commune sur l'élaboration d'activités ↘ Conduite de projets communs ↘ Animation de jeux collectifs :</p>	<p>↘ <i>Chacun des enfants est en rapport avec tous les autres.</i> ↘ <i>L'animateur veille à ce que chacun puisse s'exprimer au sein du groupe. Il se place avec les enfants et en canalise leurs interventions.</i> ↘ <i>Participation et échanges avec les enfants sur les propositions des animateurs.</i> ↘ <i>Répartition des tâches respectant le choix des enfants.</i> ↘ <i>Réalisation par les enfants avec l'aide des animateurs.</i> ↘ <i>Jeux par équipe, permettant aux enfants d'élaborer des stratégies communes.</i></p>
<p>→ Permettre à l'enfant d'appréhender les réalités de la vie en collectivité</p>	<p>↘ Expliquer et comprendre les limites de chacun ○ Déplacements ○ Respect du matériel ○ Respect des idées ○ Laïcité et citoyenneté</p>	<p>▪ respect des besoins et envies de chacun, ▪ respect des consignes de sécurité, ▪ respect des particularités des différents moments de la journée, ▪ respect des autres utilisateurs (salle réservée, espace de cohabitation). ▪ Echanges et libre expression sur des sujets d'actualité</p>
<p>→ Permettre à l'enfant d'assimiler l'accueil de loisirs à un lieu de vacances</p>	<p>↘ Aménager l'espace et la gestion du temps pour créer un esprit vacances.</p>	<p>↘ <i>Les animateurs veillent au rythme de chacun et savent différencier les temps périscolaires des temps extrascolaires.</i></p>

IV. Le temps extrascolaire

Principes généraux :

Longtemps considéré comme un simple mode de garde par nécessité, le temps extrascolaire doit être construit et pensé comme un temps d'activités complémentaires. Ce sont des activités sportives, culturelles, artistiques qui doivent contribuer à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre de manière ludique. Ils sont dispensés par du personnel d'animation placé sous la responsabilité d'un organisateur municipal ou associatif.

Cette idée d'alternance de temps scolaires, familiaux et extra-scolaires peut être l'occasion de « *penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue, pour qu'elle permette à chaque enfant de révéler ses possibilités et ses aspirations grâce à des interactions complémentaires et une écoute mutuelle de l'ensemble des acteurs.* »

Les temps d'activités extrascolaires sont des temps de loisirs récréatif. Ils sont l'occasion de plonger les enfants dans un monde totalement imaginaire et ludique en aidant l'enfant à diversifier ses acquisitions et construire sa personnalité au travers d'activités structurées s'appuyant sur les richesses locales. Les activités proposées devront développer des connaissances, des gestes et des aptitudes dans des domaines variés : culturel, artistique, sportif, scientifique, environnemental, comportemental...

Les objectifs éducatifs et pédagogiques :

Les temps extrascolaires reposent sur les mêmes principes :

- Accueillir progressivement chaque enfant dans son rythme et chaque famille dans ses besoins,
- Assurer l'intégration et l'adaptation des enfants au sein de leur structure,
- Veiller à l'amélioration du bien-être des enfants, en relation avec les différents partenaires du site,
- Etablir un programme d'activités diversifié et équilibré, permettant aux enfants de s'intégrer au groupe en fonction de l'heure d'arrivée au centre,
- Organiser, tout au long de la journée, des activités ludiques (individuelles ou collectives) et d'en laisser le libre choix aux enfants,
- Tenir compte, pour les propositions d'activités du soir, du départ échelonné des enfants,
- Favoriser l'égalité des chances,
- Permettre à chaque enfant un épanouissement personnel harmonieux,
- Apprendre la vie en collectivité dans le respect de soi et des autres,
- Répondre à des besoins et intérêts spécifiques de l'enfant sur son temps libre,
- Découvrir et apprendre l'autonomie.

Le temps extrascolaire sera encadré par un directeur suppléé d'un adjoint. Il aura la mission d'animer et de contrôler le travail de l'ensemble de l'équipe. Il devra faire remonter à la coordination les difficultés rencontrées avec les enfants, comme avec les adultes, dans l'organisation générale du service comme dans les comportements.

a. L'accueil du matin

✓ Ils se déroulent les mercredis, le matin avant la journée de centre de 7h45 à 9h00.

L'accès à l'accueil du **matin** est **libre**, pour les maternels comme pour les élémentaires à partir du moment où les familles ont procédé à l'inscription auprès du service concerné.

Conditions d'accueil du matin :

- Il a pour objet l'accueil des enfants. Ils sont conduits jusqu'à l'accueil du centre par les parents. L'animateur note la présence sur le cahier du jour.
- L'accueil du matin est l'occasion de prendre et/ou de donner des informations auprès des parents. Elles sont notifiées dans le cahier du jour.
- C'est un accueil individualisé, avec des activités personnelles : réveil calme, histoires, écoute de musique, coins jeux de société, dessin, poupées, voitures, ...
- C'est un moment qui privilégie le calme et le réveil en douceur avant la journée d'école.

De 7h45 à 9h00 : Arrivées échelonnées des enfants

Les enfants inscrits au centre payant sont accueillis au fil des arrivées par un animateur relais en charge de l'accueil.

Les enfants se dirigent vers l'atelier de leur choix.

Les activités proposées par l'équipe d'animation sont volontairement douces et propices au calme, afin que chaque enfant débute sa journée à son rythme.

Les familles sont accueillies ; elles peuvent gérer avec l'animateur leurs questions administratives ou nous transmettre toute information utile à la journée de leur enfant.

ghoo

L'accueil ferme ses portes et la journée de centre commence.



b. Le temps de repas



- ✓ Est inclus dans la journée de centre.
Les animateurs et le directeur assureront l'encadrement des enfants, durant le repas dans la continuité de la journée.

Le temps du déjeuner doit être un temps de détente, permettant aux enfants de jouer seuls ou avec les camarades. En complément du travail des agents municipaux qui auront en

charge la surveillance des enfants dans les restaurants scolaires, les équipes d'animation auront comme tâche de :

- Subvenir aux besoins de l'enfant en matière d'hygiène, de sécurité physique et affective et d'éducation.
- D'assurer les soins lors des petites blessures
- Favoriser l'intégration de tous les enfants,
- Sensibiliser les enfants à la découverte du goût par la mise en place d'ateliers nutritionnels et par un travail régulier d'éducation aux saveurs (faire goûter, expliquer, montrer, comparer...)
- Participer à l'éducation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que la socialisation, la responsabilisation, l'autonomie, la politesse, le respect des règles, la tolérance
- Faire appliquer les règles du permis de bonne conduite...

Le temps de repas est d'expérience un moment complexe où il faut à la fois :

- Gérer des effets de masse (beaucoup d'enfants au même moment en un même lieu),
- Canaliser les énergies à la sortie des activités,
- Organiser un retour au calme avant le passage à table,
- Organiser le passage aux toilettes pour se laver les mains avant et après le repas,
- Animer le repas pour qu'il soit un moment d'échanges entre les enfants, mais aussi un espace où ils prennent le temps de manger, ainsi qu'un temps de détente,
- Préparer le retour en activité.

Cette alternance de temps doit être gérée avec calme, sérieux et détermination. Elle nécessite une collaboration élaborée avec l'ensemble des acteurs éducatifs.



c. L'accueil du soir

Les accueils maternels

Ils ont lieu dans la continuité de la journée de centre de 17h00 à 19h

- ✓ Les parents viennent de manière échelonnée récupérer leur enfant,

Conditions d'accueil du soir :

- Les enfants ont la possibilité de se répartir vers l'activité de leur choix. L'accueil du soir est un temps libre où des espaces ateliers structurés ou non sont proposés aux enfants, leur offrant la possibilité de se reposer, de jouer dehors ou de réaliser des activités dans les salles mises à disposition.
- Des ateliers seront proposés en soirée. Ce seront des animations légères mais variées, qui peuvent être organisées sous forme de « stages » : le stage bricolage, cuisine, prépa de Noël, puzzle, jeux de société, semaine de la peinture, préparation des fêtes (*fête des mères, des grands-mères, des pères...*), préparation de carnaval et de déguisements, tournoi sportif, petits ateliers (*gym, danse, accro, etc.*).
- La dynamique pédagogique des ateliers du soir est la même que pendant les temps de vacances. Ce sont des activités ponctuelles ou suivies. Elles ont un objectif pédagogique, un déroulé adapté aux enfants. Les enfants choisissent leurs activités. Les animateurs veillent à ce qu'un même groupe participe dans la durée aux activités suivies...
- Les ateliers s'adaptent au rythme des événements de l'année et au climat...
- Les activités seront toujours proposées ou suggérées.
- Les activités sont de courtes durées (15 à 20 minutes pour les petits). Elles seront variées (*physiques, expression, intellectuelles, manuelles, culturelles, sportives...*), organisées autour d'intentions pédagogiques précises et de thématiques variées (la culture, le sport, la citoyenneté, l'entraide, le patrimoine, l'environnement...) et toujours divertissantes.
- Le départ des enfants se fait en fonction de l'arrivée des parents. Les animateurs veilleront à ce que chaque enfant ait bien récupéré ses affaires personnelles.
- Les animateurs transmettent aux familles les informations relatives à la journée et à leurs enfants. Ils se tiennent à disposition pour toutes autres demandes.
- Des fiches d'inscription périscolaires seront à disposition sur les différents lieux d'accueil. Ils permettraient d'anticiper sur la fréquentation des accueils. Les animateurs présents gèrent les inscriptions et pointent les fréquentations effectives.

Les mercredis des arts :

Après un essai transformé avec les thématiques Opéra et Mercredis des Arts, cette année sera consacrée au Cinéma. Le cinéma sera le film d'Ariane des activités des mercredis... Au cours de cette saison, les enfants découvriront l'art cinématographique, sa culture, ses œuvres, son histoire... En juin, les enfants seront, selon leur choix, acteurs, réalisateurs, décorateurs, scénaristes... de leur propre film qu'ils devront réaliser, pour une diffusion que vous aurez la chance de découvrir à la séance de cinéma plein air de ville durant l'été 2021...

- Septembre / Octobre : Le mouvement Par la réalisation de Zoopraxicope, feuilletoscope, Phénatistiscope, Kaléidoscope... Ils découvriront l'art des illusions d'optiques et des images en mouvement.
- Novembre / Décembre : La lumière Découvrir le principe de la projection. Expérimenter l'agrandissement des images, la transparence et l'opacité.
- Janvier / février : le son Le cinéma est composé d'images, mais aussi de sons, et ce dernier est intimement lié aux sensations, aux émotions et aux significations que produit un film. Ils réaliseront les bruitages et s'exerceront au doublage...
- Mars / avril : les trucages Refaire à la manière des premiers grands créateurs de trucages cinématographiques, pour comprendre comment ces derniers sont en œuvre.

- Mai / juin / juillet : réalise ton film Par groupe les enfants réaliseront leur propre film. Il s'agira là de penser une histoire, choisir un cadre, créer une bande sonore, penser son jeu d'acteur, choisir les lumières et des trucages...

Les mercredis des 5 éléments :

Le jeune enfant est un être de sensorialité et de communication, qui demande aux adultes de l'aider à faire le chemin vers la découverte et la maîtrise progressive de son corps et de son environnement. Les 4 éléments indispensables à la vie : eau, terre, feu et air sont présents dans le quotidien de l'enfant sans pour autant qu'il ait possibilité et plaisir à l'expérimenter... Et pourtant ils offrent une richesse d'exploitation exceptionnelle ! Nous ajoutons ici un 5ème élément... l'humain dans toute sa diversité, qui se doit aujourd'hui d'être éduqué à la sauvegarde des 4 éléments fondateurs de notre environnement.

- Septembre / Octobre : L'air

Fabrication de moulins à air. Jeux de sensations avec le vent dans la nature. Observation du cerf volant. Jeux sur le souffle (respiration, plumes, bulles...). Peinture avec les pailles. Fabrication d'un drapeau de pirates. Eveil musical : chansons, comptines, écoute de bruitages... Jeux avec les ballons de baudruches. Lectures d'albums et documentaires.

- Novembre / décembre : La terre

Eveil culturel et artistique : observation de toiles d'artistes et jeux avec les couleurs du feu. Vidéo : « Anga, fils du feu ». Jeux de souffle avec la bougie. Jeux de toucher chaud /froid. Lectures albums et documentaires ... Eveil musical : comptines, chansons, écoute de bruitages... Jeux de rôle sur les pompiers. Sortie à la caserne des pompiers ou visite du camion des pompiers. Goûter autour de la cheminée. Exposition des peintures sur le feu.

- Janvier / février : La terre

Jeux de modelage avec l'argile en utilisant différents outils, jeux de patouille avec différentes consistances : barbotines..., jeux sur les traces et empreintes. Lectures d'albums et documentaires ... Jeux sensoriels avec l'argile verte. Peinture à doigts sur tissu avec l'argile. Eveil musical. Observation de la vie sous la terre (vers de terre, fourmis...) .

- Mars / avril : l'eau

Circuits d'eau. Fabrication Xylophones à eau. Lectures albums et documentaires. Eveil musical : comptines, chansons, jeux avec bâtons de pluie, écoute de cd bruits de l'eau dans la nature, dans la maison, CD « à l'eau »... Peinture aux glaçons. Le circuit de l'eau. Expériences sur les phases de transformation de l'eau. Faire des glaces à l'eau, des glaçons...

- Mai / juin / juillet : l'humain

Synthèse des 4 éléments. Sa place au sein de son environnement. Nos amies les abeilles. Eveil musical : chansons, comptines, écoute de bruitages... Jeux de sensibilisation à l'environnement. Lectures d'albums et documentaires.

Les accueils périscolaires élémentaires du soir

Ils ont lieu dans la continuité de la journée de centre de 17h00 à 19h

- ✓ Les parents viennent de manière échelonnée récupérer leur enfant,

De 17h à 19h : Activités et ateliers du soir

Les enfants d'élémentaire seront pris en charge par groupe pour aller sur les activités, par l'animateur.

Nous souhaitons que les enfants soient acteurs de ce temps afin de les responsabiliser sur la tenue de la salle, le respect du matériel, l'implication du début à la fin de l'activité.

Durant ce temps l'animateur est maître de son groupe.

NB : si un enfant ne souhaite pas réaliser une activité spécifique, nous mettrons en place des espaces ludiques et de détente avec des jeux libres, des livres, des coussins à disposition des enfants et ce sous la surveillance d'un animateur de l'équipe du site.

Le départ échelonné des enfants

Les parents devront signer une feuille d'émargement quand ils viendront récupérer leur enfant.

Si les parents souhaitent que leur enfant parte seul le soir, ils devront signer une autorisation parentale et indiquer les jours et les horaires de départ de leur enfant.

Le directeur identifié sur la structure sera en charge de l'accueil des parents.

Dès 18h50, tous les enfants seront réunis afin de faciliter le départ du soir. Une animation douce ou des ateliers libres sont proposés. Les animateurs veilleront à ce que chaque enfant ait récupéré ses affaires personnelles.

L'animateur relais aura avec lui un cahier de liaison qui lui servira à noter les remarques de parents, et lui permettra de transmettre les informations relatives à la journée de leur(s) enfant(s) (incident dans la journée, blessure bénigne de l'enfant, comportement inadapté, etc.).

C'est un temps de traitement des inscriptions ou de gestion administrative. Un animateur doit toujours être en mesure d'informer les parents ou de recueillir son inscription.

V. Nature des activités

L'activité est un moyen pour les enfants de s'approprier leur espace et de devenir plus autonomes. Les animateurs développeront, en priorité, leurs démarches pédagogiques par la découverte et l'expérimentation. Ils instaureront un climat de convivialité et de loisirs.

Les animateurs prendront en compte les particularités de chaque tranche d'âge et les spécificités des enfants pour la mise en place de leurs activités. Celles-ci seront variées (*physiques, expression, intellectuelles, manuelles, culturelles, sportives...*) et organisées autour d'intentions pédagogiques précises et de thématiques variées (la culture, le sport, la citoyenneté, l'entraide, le patrimoine, l'environnement...).

L'équipe d'animation s'adaptera à son public et offrira ainsi une déclinaison pédagogique appropriée. Par exemple, la thématique de l'environnement peut offrir un éventail d'activités extrêmement large (de l'identification des alentours, à la découverte de la nature ou de la ville en passant par des implications dans des actions de protection de l'environnement ou de prévention, la création d'un jardin pédagogique, la construction de composteurs...).

Les activités devront être variées, adaptées, notamment en durée pour les plus petits, permettant ainsi le respect du rythme de l'enfant et de leurs envies ou de leurs besoins. Elles seront entrecoupées par des moments de détente et/ou de calme à des moments précis de la journée.

La vie de la structure doit avoir son propre rythme ; elle doit permettre de ressentir le temps des vacances, des loisirs. L'équipe ne cherchera pas à faire de l'intensif ; elle proposera une alternance entre activités, réflexions, détente, rêveries, temps collectifs et individuels...

L'animateur se donnera les moyens de permettre à l'enfant qui n'est pas intéressé par les activités proposées, de faire autre chose. Il sera en écoute permanente et en éveil afin que les programmes proposés correspondent aux besoins des enfants et à leurs envies. Mais il doit aussi, par moments, savoir les étonner, les surprendre voire les bousculer dans leurs habitudes et dans leurs connaissances. C'est dans le dosage subtil de l'alternance de temps éducatifs, que l'animateur aide l'enfant à découvrir, à essayer, à s'exprimer... En fait, à se construire.

Déclinaison des différents temps en fonction de la tranche d'âge :

- ↳ Accueil de loisirs **maternels** les mercredis et les jours de vacances scolaires
- ↳ Accueils de loisirs **élémentaires** les mercredis et les jours de vacances scolaires

La programmation d'activités

Le programme alternera entre activités physiques, ou plus calmes, ou encore des activités collectives ou individuelles.

Ces activités seront organisées autour des dominantes suivantes :

- ↳ Le bricolage et les arts plastiques ;
- ↳ Les activités de plein air ;
- ↳ L'expression corporelle ;
- ↳ L'ouverture à la culture ;
- ↳ La découverte de l'environnement et de la nature ;
- ↳ La sensibilisation à la gestion des déchets et au principe de réemploi ;
- ↳ L'initiation aux activités scientifiques et techniques ;
- ↳ Les histoires et les contes ;

Quelques exemples :

- Activités d'expression
- Activités physiques
- Jeux de réflexion

- Activités de création et de fabrication
- Activités récup'art
- Activités manuelles
- Grands jeux thématiques
- Initiation ou jeux sportifs
- Jeux d'eau, sorties et journées exceptionnelles à l'extérieur (visites, artisanat, promenades, baignade en bassin adapté...)
- Les classiques : poule-renard-vipère ; chasse aux trésors ; balles aux prisonniers ; rondes ; douaniers et contrebandiers
- Nuitées sur place, mini séjours
- Aide à la réalisation de projets
- Jeux de société
- Les chansons et les histoires

- **Les activités libres**

L'enfant doit pouvoir jouer seul et avoir aussi des moments bien à lui afin d'organiser son temps comme il le désire. Différentes activités libres seront proposées à travers plusieurs espaces mis en place par l'équipe d'animation. Plusieurs choix s'offriront ainsi à eux : activités manuelles, jeux, activités sportives. Les enfants se répartissent comme ils le souhaitent et ont la possibilité de proposer d'autres activités. L'enfant est libre de ses choix. L'animateur reste présent et répond, dans la mesure du possible, à leurs attentes.

Chaque fois que le temps le permet, à l'extérieur, nous mettrons à leur disposition des jeux extérieurs (ballon, jeux de société géants, cordes à sauter, raquettes, échasses...) pour que chacun puisse s'amuser librement, mais toujours sous les yeux de l'équipe d'animation.

- **Les activités improvisées**

L'équipe d'animation pourra proposer des animations improvisées en fonction de la période, de la météo, de l'actualité et de la demande des enfants. Les animateurs seront à l'écoute des enfants en organisant des forums afin de recueillir les avis et propositions de chacun. De même, l'animateur qui se rend compte que l'activité qu'il voulait proposer n'est plus adaptée pour diverses raisons doit pouvoir proposer tout à fait autre chose.

- **Les activités dirigées**

Durant toute l'année, des animations seront proposées en fonction d'axes de travail préalablement définis par l'équipe d'animation. Ces axes permettront de répondre aux objectifs fixés tout comme de réaliser des projets à long terme avec les enfants.

Les activités dirigées seront proposées par l'animateur ; elles tiennent compte aussi des souhaits des enfants.

- **Grands jeux**

Les grands jeux restent un temps fort pour les enfants. Cela implique un temps de préparation. Une histoire est imaginée pour annoncer le jeu. Les animateurs peuvent se déguiser pour rendre l'histoire encore plus vraisemblable et donner un côté plus festif au jeu.

Lors des grands jeux, petits et grands se retrouvent pour passer un moment tous ensemble. Cela favorise l'échange et la solidarité entre les enfants.

- **Projets enfants parents**

Plusieurs fois par an, nous organiserons des petits moments privilégiés où enfants et parents pourront partager un temps ensemble, au centre. Ces moments peuvent recouvrir un temps d'échange et d'information, la présentation d'un spectacle ou d'une réalisation d'enfants, une kermesse, une réunion thématique sur la parentalité...

- **Mobilisation en fonction de la vie associative de la commune**

Participation aux manifestations locales organisées sur la commune. L'équipe d'animation mobilisera les enfants sous la base du volontariat, en réalisant des décorations, jeux, animations...

Ainsi les enfants pourront participer aux traditionnelles fêtes de la ville.

Les enfants auront ainsi l'occasion de participer de manière ludique à la vie de la commune. Fin juin, l'accueil périscolaire pourra proposer, en partenariat avec l'école, une fête organisée (date et projet à définir).

Les 7 familles :

Faire de chaque temps d'accueil des instants d'animation congruents et bienveillants pour chaque enfant.

- Proposer des animations variées, de qualité et dans un espace structuré.
- Proposer une vision : Les 7 familles, si elles donnent un cap et un cadre, ne doivent pas freiner les envies et les initiatives de chaque équipe, bien au contraire !
- Être lisible : Ces 7 familles sont la base d'un langage commun, d'une identité favorisant la visibilité et la pertinence de nos actions sur le territoire.

➤ Cohésion et Stratégie :

Cette famille va de paire avec l'objectif des ateliers Expression Corporelle. Quels enjeux dans ma relation à l'autre ? Agir au sein d'un groupe, ma place, mon impact ! Pour répondre à ces enjeux de société, nous axons nos interventions sur l'apprentissage de sports insolites, qui pour être joués sont à apprendre par la règle. Sortir de sa zone de confort en respectant les règles, les autres et jouer avec l'autre. Exemples : Escrime, Echecs, Football Américain ou Gaelic,....dubble dutch...

➤ Agir en conscience :

Des projets d'envergure, des impacts forts auprès du public et des familles, des instants de vie et de formation ambitieux qui ont renforcé notre impact et notre cohésion.

- Intégrathlon
- Développement Durable en partenariat avec la Fondation pour la Nature et l'Homme
- Uniday en partenariat avec l'UNICEF
- Collectes alimentaires en partenariat avec les Restos du Cœur...
- Projets intergénérationnels en partenariat avec les Résidences, les EPADH...

➤ Loisirs Créatifs

Cette famille étant la pièce maîtresse de bon nombre de programmes d'animation, l'objectif de cette année est d'y apporter une touche de modernité et un brin d'innovation ! Dans le cadre de la valorisation de nos actions et de notre corps de métier, il est impératif que nos équipes se mobilisent et acquièrent des compétences supérieures et soient reconnues à la hauteur de leurs plus-value.

➤ Expression Corporelle

La famille Expression Corporelle doit s'entendre au sens large du terme. Le corps est un outil de communication dont il faut prendre conscience. Les ateliers « danse », théâtre, chant, langue des signes... alimentent cet enjeu social. Apprenons à être bien dans nos baskets ! Apprenons à gérer nos émotions ! Apprenons à percevoir qui nous sommes... Nous devons nous engager sans détour dans cette famille, même si les impacts sociétaux ne pourront s'approuver qu'au bout de plusieurs années de pratique.

➤ Art et Communication

Cette famille s'accompagne d'un matériel spécifique et de fait, elle demande un développement partenarial à la hauteur de nos ambitions.

➤ Contes en Balade

L'objectif de cet atelier est de faire découvrir de nouvelles histoires mais surtout de donner goût à la découverte en stimulant l'ensemble des sens ! Au-delà de la lecture, nous choisissons d'accentuer les ambiances en proposant des contes chantés, dansés, goûtés !!! L'histoire se décline pour être perçue par le plus grand nombre en servant les appétences de chacun.

➤ Relaxation

Les semaines sont parfois longues et la fatigue physique et morale se fait sentir... Les ateliers Yoga et Relaxation doivent être intégrés de manière permanente et récurrente dans la journée. Ils peuvent amorcer, ponctuer et/ou clôturer une journée.

VI. Organisation de l'espace

Commenté [PA5]: A compléter.

L'accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs se compose :

Elémentaire :

- Deux préaux
- 11 salles de classes
- 2 salles périscolaire
- 2 cours de récréation
- 1 salle de motricité
- 1 réfectoire
- 6 blocs sanitaire

Maternelle :

- D'un préau dédié à l'accueil
- De 7 salles de classes
- Un réfectoire
- Une cour
- Deux blocs sanitaire

↳ A proximité de l'accueil, nous avons accès aux équipements suivants :

Lieux	Description	Précaution à prendre
Centre sportif	Piscine municipale	Rappeler les règles de sécurité. Respecter le règlement fixé par la piscine. Respecter la réglementation liée à la baignade.
DOJO	Structure composée de vestiaire et d'un espace tatami	Rappeler les règles de sécurité. Respecter le règlement fixé par le dojo.
Parc de la mairie	Grand espace vert clôturé avec structure de jeu pour les enfants	Rappeler les règles de sécurité.
Espace Raymond Mège	Grande structure composée : <ul style="list-style-type: none">o Salle de danseo Salle d'expressiono Gymnaseo Salle d'orchestreo Deux salles d'activitéso Deux salles de réunionso Deux bureaux administratifs Salle poterie	Rappeler les règles de sécurité. Respecter le règlement fixé par l'Espace Raymond Mège.
Parc de l'église	Grand espace vert clôturé avec structure de jeu pour les enfants	Rappeler les règles de sécurité.
Médiathèque	Structure bibliothèque avec espace jardin	Rappeler les règles de sécurité. Respecter le règlement fixé par la médiathèque

Dans tous les déplacements, les animateurs emportent avec eux : Trousse de secours, fiches sanitaires, numéros d'urgence, numéro du directeur et tous les enfants sont munis d'un gilet jaune fluorescent.

VII. Les déplacements

↳ À pieds :

- Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.
- A la sortie du centre, les enfants se rangent aux endroits respectifs suivant les sites. Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.
- L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
- L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
- Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
- Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.
- Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.
- Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés et face à la route.
- Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
- Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant tout lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc.).
- S'il y a un bus à prendre, il faudra s'assurer que tous les enfants montent effectivement dans le bus, en les comptant et en les nommant.

↳ Disposition générale :

Lors de sortie de la structure, ne pas oublier :

- Les fiches sanitaires,
- Une trousse de secours,
- La liste des enfants,
- Les numéros de téléphone d'urgence, des pompiers, du SAMU...).

Cf : Procédure Transport et déplacements (guide de l'animation)

VIII. Hygiène et sécurité

Rappel de la règle

« Les accueils de loisirs [...] doivent disposer de lieux d'activités abrités, adaptés aux conditions climatiques. En matière de restauration, ils doivent respecter les conditions d'hygiène conformes à la réglementation en vigueur. Lorsque les accueils sont organisés dans des bâtiments, ceux-ci doivent satisfaire aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité requises notamment par les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, par les règles générales de construction et par le règlement sanitaire en vigueur ». (Art. R 227-5)

De plus, l'article R 227-10 stipule que « l'aménagement de l'espace dans lequel se déroulent les activités physiques ainsi que le matériel et les équipements utilisés pour leur pratique doivent permettre d'assurer la sécurité des mineurs ».

Recommandations en termes d'hygiène

Les locaux sont nettoyés régulièrement : sols, toilettes, plinthes, vitres, poignées de portes...

Ils comportent des revêtements de sol sains : pas de moquettes (ni de rideaux), pas de parquets non vitrifiés (sources d'allergies). Il peut être intéressant d'utiliser un revêtement de sol "grand passage".

Nota : en cas d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, les locaux nécessitent une habilitation délivrée par la PMI et par la DDCS.

Recommandations en termes de confort

Les locaux sont chauffés raisonnablement en fonction des activités pratiquées dans les différentes salles, par un chauffage central ou électrique agréé.

Il est souhaitable de proposer des locaux clairs, bien éclairés par une lumière naturelle de préférence.

Nous sommes sensibles à l'acoustique des lieux. A défaut d'une bonne isolation phonique, nous nous attachons à adapter les animations et à adapter le volume sonore des activités aux lieux et aux espaces.

Nous veillons aussi au confort esthétique. L'aménagement de l'espace peut proposer des zones permettant aux usagers de participer à la décoration. Ces espaces doivent offrir aux enfants et aux jeunes des lieux de références privilégiés (coins, repères, refuges).

Recommandations en termes d'accessibilité

Les locaux relèvent de la réglementation des établissements recevant du public et du code du travail.

Tout établissement recevant du public doit être accessible à des personnes à mobilité réduite. Ce qui nécessite un aménagement particulier dès lors que le projet n'est pas de plain-pied.

La loi nous oblige à prévoir qu'un enfant en fauteuil roulant puisse avoir accès aux espaces d'activité et aux sanitaires enfants ou adultes handicapés.

L'ifac développe, par ailleurs, des plans d'accueil individualisé pour faciliter l'intégration et l'accueil des enfants et des personnes en situation de handicap.

Documentation et réglementation

Sur chaque site, le Directeur et les animateurs sont chargés de veiller à garantir la sécurité des enfants et de notre personnel, de respecter les règles d'hygiène nécessaire au bon fonctionnement et afin de veiller à la santé de tous.

Pour cela, l'ifac a élaboré un « Guide de l'Animation » qui décline tout ce qu'un directeur d'accueil doit savoir ou avoir à sa disposition.

Ce guide, remis au directeur de chaque accueil, regroupe :

- Les documents nécessaires au bon fonctionnement de ces accueils,
- Les informations spécifiques aux centres de loisirs gérés par l'ifac
- Les documents spécifiques à cet accueil : Il facilite ainsi la classification des documents, et la rapidité pour les consulter, ou les présenter lors des différents échanges avec les interlocuteurs, et lors des contrôles.

Protocole sanitaire Covid-19 :

Lors de l'arrivée des animateurs, chacun prend sa température et la note quotidiennement sur un cahier prévu à cet effet. Le port du masque est obligatoire sur toute la journée de travail et de présence sur les lieux. De plus, si un effet présente des symptômes du Covid et une température de 38°, une salle d'isolement est prévu à cet effet le temps que ses parents arrivent pour le récupérer.

Sur le périscolaire :

Les enfants rentrent par groupe à l'école à 8h15 / 8h30 / 8h45. Sur tous les temps de la journée nous gardons ces groupes (cantine et accueil du soir jusqu'à 16h45) afin d'éviter les brassages et le mélange des enfants. De nombreux temps de lavage de mains sont mis en place pour les enfants (avant chaque activité et après chaque temps en groupe).

Sur le mercredi :

La température des enfants est prise dès leur arrivée. Si un enfant présente plus de 38°, il est demandé aux parents de le récupérer.

Les parents ont le droit de rentrer un par un pour accompagner leur enfant mais ils doivent porter un masque et se désinfecter les mains en arrivant.

Les enfants vont se laver les mains dès leur arrivée et tout au long de la journée, l'équipe d'animation veille à répéter un lavage de mains réguliers des enfants.

Commenté [PA6]: A compléter

IX. Fonction, Rôle & organisation du temps de travail

a. Le directeur de l'accueil de loisirs

Missions

- ↳ Ecrire et mettre en œuvre le projet pédagogique ;
- ↳ Garantir les règles de sécurité des enfants et des personnels ;
 - Coordonner les activités pédagogiques du secteur : accueil de loisirs, accueils périscolaires, temps méridien...);
- ↳ Organiser la gestion administrative et pédagogique du secteur et de l'équipe d'animation ;
- ↳ Organiser l'accueil et l'information des familles ;
- ↳ Organiser la gestion des inscriptions et le suivi de la fréquentation par activité ;
- ↳ Garantir la qualité des relations avec les familles, les enseignants, les partenaires et les équipes ;
- ↳ Garantir la sécurité des enfants, de l'équipe d'animation et de l'équipement ;
- ↳ Initier les projets d'animation et faciliter leur réalisation auprès de l'équipe d'animation ;
- ↳ Evaluer le fonctionnement de ses structures dans le cadre de la démarche qualité ;
- ↳ Evaluer annuellement et individuellement son équipe d'animation ;
- ↳ Participer aux projets communs ;
- ↳ Rédaction des projets pédagogiques, bilans, comptes-rendus divers, etc.
- ↳ Organisation de réunions familles et partenaires ;
- ↳ Organiser et animer ses réunions d'équipe.

Rôle pédagogique

- ↳ Donner des consignes, des rôles aux animateurs ;
- ↳ Impulser la dynamique de l'équipe ;
- ↳ Transmettre les informations provenant des organisateurs, parents et autres partenaires à tous les membres de l'équipe ;
- ↳ Mettre en place les réunions d'équipe ;
- ↳ Établir une collaboration harmonieuse avec les différents partenaires ;
- ↳ Garantir la cohérence entre le projet pédagogique et les actions menées sur la structure ;
- ↳ Établir les listes des participants aux activités spécifiques

Rôle formateur

- ↳ Être disponible aux demandes des animateurs ;
- ↳ Définir les besoins de formation des animateurs (observation, constat, dialogue...);
- ↳ Définir les moyens de répondre aux besoins de formation (conseils techniques et pédagogiques, menés en commun, évaluation des actions menées...);
- ↳ Avoir une attitude de références, tant sur le relationnel que sur les menées d'activités.

Rôle administratif

- ↳ Organiser et contrôler le suivi des dossiers des enfants (fiches inscriptions et sanitaires) ;
- ↳ Transmettre chaque jour les données Inscriptions et Fréquentation par activité ;
- ↳ Organiser la gestion des inscriptions et le suivi de la fréquentation en appliquant scrupuleusement le système mis en place par l'ifac et la ville ;
- ↳ Assurer l'approvisionnement des réserves de matériel pédagogique ;
- ↳ Transmettre les déclarations de stage pratique B.A.F.A. ;
- ↳ Transmettre les informations et documents liés à la déclaration des accueils de loisirs et périscolaires ;

b. Les Directeurs-adjoints d'accueil de Loisirs et du périscolaire

Ce sont des responsabilités identiques mais déléguées par le directeur. Il seconde ou représente le directeur sur un site maternel ou élémentaire ou sur les activités périscolaires (temps méridiens, accueils du matin et du soir). Selon le temps d'accueil, ils sont ou non déchargés d'animation.

c. Les animateurs

Ils ont en charge l'accueil des enfants et des familles. L'animation des activités et des moments de vie quotidienne. Ils sont garants de la sécurité physique, affective et morale des enfants. Ils ont un comportement et une posture adaptés à la mission éducative qui leur est confiée. Leur temps de travail est réparti entre des temps périscolaires et l'accueil du mercredi et des vacances.

Les équipes sont composées de :

- ↳ **Animateurs permanents** à temps plein (Als et périscolaire + temps méridien) ;
- ↳ **Animateurs à temps partiel** (ALS +/- périscolaire +/- temps méridien) ;
- ↳ **Animateurs en CEE** (Als mercredis &/ou vacances scolaires) pour assurer, compléter les effectifs permanents, en fonction des besoins et de la fréquentation.

Afin d'établir un cadre où chacun (enfants et adultes) puisse évoluer dans les meilleures conditions, nous établissons des règles de vie en matière d'animation, de formation, d'insertion, d'action sociale, d'organisation d'activités sportives. Elles viennent compléter, la législation et les réglementations sur l'encadrement des mineurs. Le rôle, l'attitude, les compétences, le relationnel seront des thématiques approfondies à l'occasion des formations continues.

Les missions de l'animateur sont :

- ◆ Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant,
- ◆ Proposer des contenus d'animation variés et adaptés,
- ◆ Mener un travail d'équipe cohérent avec le projet pédagogique,
- ◆ Assurer un accueil de qualité des enfants et des familles
- ◆ Exercer une mission éducative et responsable.

Attitudes et compétences attendues

Assurer la sécurité physique, morale, et affective des enfants et des jeunes

- Par sa fonction, l'animateur doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour garantir la sécurité de l'enfant
- L'animateur à une gestion organisée et responsable de son groupe d'enfants :
 - ✓ Liste des enfants (globale et par activités spécifiques),
 - ✓ Pointage et contrôle régulier des enfants,
 - ✓ Trousses à pharmacie disponibles,
 - ✓ Numéros de téléphone d'urgence à disposition,
 - ✓ Moyens de communication disponibles (téléphone),
 - ✓ Répartition dans l'espace.

Être capable de proposer des contenus d'animation variés et adaptés selon

- Les besoins et capacités des enfants et des jeunes ;
- Le nombre d'enfants et de jeunes ;
- Les demandes des enfants ;
- L'environnement de l'enfant (le quartier, la ville, le département, l'IDF...).

Être capable de s'adapter :

- Au(x) changement(s) d'activité(s) ;
- Aux difficultés rencontrées lors du déroulement de son activité ;
- Aux demandes des enfants et des jeunes.

Savoir gérer l'activité qu'il propose :

Avant : être garant de la faisabilité de son activité.

- ◆ **Il doit vérifier que :**
 - L'activité est adaptée aux capacités des enfants et des jeunes ;
 - Le matériel nécessaire est disponible ;
 - L'espace est adapté et suffisant ;
 - L'activité est complémentaire aux types déjà proposés par l'équipe ;

- Les critères d'évaluation de son activité soient concrets.

Pendant : adopter une démarche pédagogique adaptée.

◆ **Elle doit permettre :**

- Une gestion constante du groupe de participants ;
- De s'adapter aux réactions et difficultés à réaliser l'activité pour les enfants et les jeunes ;
- D'assurer le rangement du matériel et des locaux avec les enfants et les jeunes.

Après : évaluer l'activité réalisée.

- Projeter des modifications si nécessaires sur la conception ou la réalisation de l'activité ;
- Savoir expliquer aux parents l'activité réalisée.

Être capable de proposer et de participer à des projets d'animation :

- Dans le cadre des Alsh et du périscolaire, l'animateur doit proposer des projets d'animation élaborés sur des séquences de 45mn à 1heure et pour une période de 6 à 7 semaines.
- Les projets d'animation portent principalement sur les choix préconisés par la Ville : citoyenneté, environnement, multimédia & NTIC, culture et lecture, activités sportives, activités scientifiques, découvertes et débrouillardises.

Garantir la cohérence du travail d'équipe.

◆ **Afin de garantir la qualité du travail d'équipe, il est nécessaire que chaque animateur :**

Lors du travail individuel :

- Respecte les réglementations en vigueur et les consignes ;
- Respecte les horaires de travail ;
- Assure la continuité du travail de ses collègues... ;
- Soit capable de réagir face aux situations imprévues ;
- Soit capable d'analyser son travail et les situations.

Lors du travail en équipe :

- Respecte les collègues (accepte les différences de points de vue...) ;
- Informe, et se tient informé (déroulement de la journée, informations générales, échanges ...) ;
- Est capable de solliciter un entretien et/ou une réunion si nécessaire ;
- Participe aux réunions et exprime ses opinions ;
- Est capable lors de désaccords entre animateurs de ne pas exprimer le problème face aux enfants, mais de trouver le moment opportun afin de le résoudre entre collègues ;
- Tient sa hiérarchie informée des difficultés et demande un arbitrage, si besoin est.

Assurer une relation cordiale avec les familles.

L'animateur développera un comportement sécurisant pour les enfants, mais aussi pour les parents :

- Avoir une attitude avenante (souriant, accueillant, disponible, à l'écoute...)
- Avoir une attitude responsable ;
- Avoir un comportement, un langage et une présentation compatible avec la fonction d'adulte exerçant une mission éducative en lien direct avec des mineurs
- Respecter les principes de laïcité, de neutralité, de respect de la diversité et de l'égalité hommes-femmes.
- Informer les parents (informations quotidiennes, projets et actions menés sur le centre) ;
- En cas de situation conflictuelle, adopter une position d'écoute afin de ne pas l'aggraver et en référer auprès de la direction.

d. Composition de l'équipe

Commenté [PA7]: A compléter.

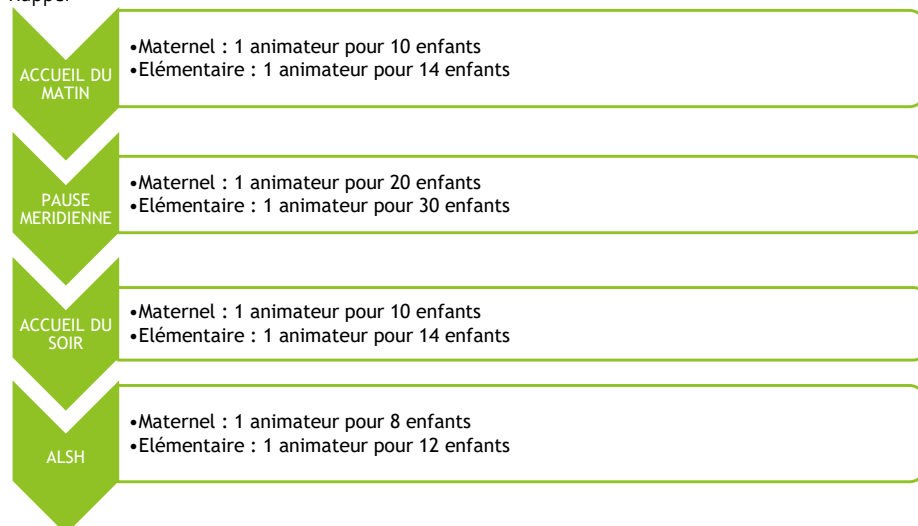
Nom	Prénom	Fonction	Diplôme	Temps d'accueil Assuré*
Fossey	Claire	Directrice	BPJEPS LTP	Midi / soir / Mercredis / Vacances
Pierrier	Yannick	Directeur	BAFD en cours	Midi / soir / Mercredis / Vacances
Jock	Christine	Directrice	MEEF	Matin / Soir
Chagour	Mohamed Ali	Directeur	MEEF	Matin / Etude
Ngiowa Keto	Randy	Animateur	Stagiaire BAFA	Midi / Soir / Mercredis
Djerbi	Imane	Animatrice	BAFA	Matin / Midi / Soir
Ceko	Dali	Animateur	BAFA	Matin / Midi / Soir / Mercredis / vacances
Camara	Habibatou	Animatrice	CAP petite enfance	Midi / Soir / Mercredis
Seesungkur	Sandya	Animatrice	En formation CAP	Midi / Soir / Mercredis
Rafkani	Zora	Animatrice	BAFA	Midi / soir / Mercredis / Vacances
Roger	Florence	ATSEM	BAFA	Matin / Midi / Soir
Baty	Cathy	ATSEM	BEP sanitaires et sociales	Matin / Midi / Soir
Christman	Catherine	ATSEM	BAFA	Matin / Midi / Soir
De Oliveira	Sophie	ATSEM		Matin / Midi / Soir
Haddef	Mohammed	Animateur	BAFA	Midi / Soir / Mercredis
Gouyon	Bernadette	ATSEM	BAFA	Matin / Midi / Soir

* accueil du matin – accueil du soir – midi – alsh mercredis ou vacances.

e. Taux d'encadrement

La répartition de l'encadrement des groupes d'enfants sera réfléchi et décidée lors des réunions pédagogiques en fonction de l'effectif et l'âge des enfants.

Rappel



f. Réunions pédagogiques

Une réunion pédagogique sera organisée en début d'année avec toute l'équipe. Elle permet d'organiser les différentes équipes de travail, de réfléchir, se concerter sur le projet pédagogique, d'organiser, de travailler ensemble sur les animations et projets d'activité d'évoquer les dates importantes de l'année : grand jeu, sortie, journée famille. La réunion est un moment d'échange.

De plus, une réunion d'équipe rassemblera l'équipe chaque semaine les lundis pour le périscolaire et les mardis pour l'Alsh, afin d'organiser les différents temps, faire le bilan des semaines et transmettre les informations liées aux salariés.

L'objectif principal des réunions est la coordination des animations et la mise en commun des expériences.

Les réunions servent de lieu de formation des animateurs.

Elles permettent également d'organiser les activités et d'envisager certains aménagements.

Elles donnent la possibilité à chacun de s'exprimer.

Une réunion trimestrielle est organisée afin de faire le bilan du trimestre passé, d'organiser le projet d'activité du trimestre prochain.

X. accueil des enfants porteurs de handicaps et de troubles de la santé

Ouverts à tous, sans distinction, notre association porte un projet de développement social des personnes. Notre volonté de mixité des publics doit permettre à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales doit avoir accès à nos activités.

L'accueil de ces enfants, quand ses parents le souhaitent, participera à :

- Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
- Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
- Dynamiser son intégration ;
- Donner la possibilité à ses parents de goûter à une vie normale ;
- Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations d'entraide.

a. L'accueil

Chaque inscription fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, et le Directeur responsable de la structure au travers d'une fiche personnalisée. Cette rencontre permettra de déterminer les modalités de l'accueil (aménagement du temps d'accueil, de l'espace, repérage des lieux pour l'enfant et la famille...). Le type d'handicap n'est, en principe, pas un frein à l'accueil ; cependant une réponse personnalisée sera proposée à la famille.

La rencontre avec les parents de l'enfant permet :

- Un premier contact,
- Répondre aux questions des parents,
- De s'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
- De récupérer toutes les informations qui le mettront en relation avec l'entourage de l'enfant : médecin, famille, personne assurant le suivi habituel,
- De décider ensemble des modalités d'intégration : quand, comment, combien de temps ? (Établir une démarche d'intégration).

La rencontre avec les parents permet également de remplir ensemble la fiche personnalisée, précisant par écrit tout ce qui a été vu avec les parents durant l'entretien.

La fiche permet également de mieux organiser le séjour en conséquence, de prévenir les dangers...

b. Sensibilisation de l'équipe

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation ou lors des réunions enfants. Ils seront également renseignés sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille. Il sera mis à disposition sur chaque site, un livret comportant des fiches renseignant sur les différents handicaps ainsi que des conseils à adopter.

La sensibilisation sera également un moment d'échange entre les différents encadrant, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Il permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

c. les informations médicales

Toutes informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant seront diffusées à l'ensemble de l'équipe.

Le Directeur du centre sera le référent. En son absence, une personne désignée assurera ses fonctions. Il devra s'assurer :

- De la prise du traitement,
- Que l'enfant ait toujours le traitement avec lui pour les sorties (ex : allergie aux piqûres, asthme...)
- Des démarches administratives (fiche sanitaire, ordonnance nominative et récente),
- De vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laisse en permanence sur la structure

Un emplacement spécial sera désigné pour le rangement du traitement éventuel, l'affichage du PAI et numéros d'urgence.

Le PAI sera également joint en copie à la fiche sanitaire.

Les numéros à connaître

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
SOS MEDECIN	Tel : 01.43.37.77.77
HOPITAL INTERCOMMUNAL DU RAINCY-MONTFERMEIL	Tel : 01.41.70.80.00
CENTRE ANTI-POISONS FERNAND VIDAL	Tel : 01.40.05.48.48
MAIRIE	Tel : 01.43.02.42.00
ENFANCE MALTRAITEE	119
DDCS	Tel : 01.74.73.36.00
HEBERGEMENT D'URGENCE	Tel : 115
SOS VICTIME	Tel : 01.41.60.19.60

d. Les conditions d'accueil

1. Les objectifs

- Permettre à l'enfant de s'épanouir dans sa vie d'enfant,
- Permettre aux parents de reprendre confiance en eux et en leur enfant et oser faire des projets,
- Respecter chaque enfant et chaque famille en prenant en compte son identité, ses particularités, les pratiques et les valeurs familiales,
- Permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants,
- Permettre à tous les enfants et à leurs parents de se sentir reconnus,
- Permettre un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives.

2. Les moyens

- L'accueil : un temps pour faire connaissance et s'approprier. Cette première rencontre est essentielle pour créer un climat de confiance,
- Désignation de personnel référent,
- Permettre une adaptation d'accueil à la carte en proposant plages horaires, plannings modulés,
- Adaptation des activités à l'accueil du handicap. Il s'agit de se questionner sur l'activité en tant que telle, les pratiques et les méthodes d'animation développées et leur évolution nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.
- Etudier l'accessibilité sur l'ensemble de nos structures. Cette accessibilité doit prendre en compte les différentes formes de handicap et apporter des solutions techniques,
- Formation du personnel.

3. Organisation

Pour chaque enfant présent au cours de l'année, une feuille personnalisée de prise en charge sera rajouté au projet pédagogique précisant le handicap, le référent, l'adaptation nécessaire (organisation des activités, technique...), le mode de participation de l'enfant, fonctionnement de l'équipe.

Nom de l'enfant	
Type de handicap ou trouble de la santé	
Période de présence	
Animateur référent (lors des repas, des sorties, des activités, des temps libres)	
Adaptation nécessaire (organisation des activités, technique...) /Fonctionnement de l'équipe (quotidien, lors des sorties,)	
Mode de participation de l'enfant	

XI. Relations avec les familles

Le lien avec les familles est au cœur de nos préoccupations. Si la question de la sécurité de leurs enfants est prépondérante, les familles sont attachées à obtenir de la qualité dans l'offre éducative mais aussi dans la relation administrative avec le gestionnaire.

→ Un interlocuteur de proximité

Le directeur du centre de loisirs ou son adjoint sont les interlocuteurs des familles dans la gestion des inscriptions.

Sur chaque accueil de loisirs, les familles auront accès aux informations nécessaires à l'inscription de leurs enfants, à leurs activités. Les feuilles d'inscriptions seront à leur disposition.

Une attention particulière sera apportée à l'accueil des usagers, qu'il soit physique, téléphonique ou par le site internet. Chaque réclamation ou sollicitation sera traitée individuellement.

→ Une relation constante

Les animateurs doivent avoir une relation bienveillante et permanente avec les familles. Nous aurons une exigence permanente sur ce point. Cela s'organise notamment avec des animateurs référents qui seront dédiés à l'accueil des familles, le matin et le soir. Ils se feront le relais des informations, des inscriptions...

→ Un accès facilité au siège de l'Ifac Le Raincy Animation en cas de souci.

Les familles auront également la possibilité de prendre rendez-vous auprès de la coordination pour évoquer toutes les difficultés qu'elles pourraient rencontrer dans l'exécution du service, tant sur les aspects pédagogiques, administratifs que financiers.

→ Des outils simples pour la gestion des inscriptions.

Le développement du « Portail Familles » et la simplification des démarches administratives seront nos principaux objectifs au lancement de ce marché. Considérant la nouveauté de cette organisation, il faudra faire preuve de méthode, d'explication et de pédagogie. Les outils devront être clairs et explicites.

L'équipe d'accueil et d'inscriptions sera en lien constant avec nos équipes sur le terrain afin de répondre au mieux aux problématiques de tous.

→ Un service de proximité.

Les inscriptions aux activités se feront directement sur les sites de proximité : là, où les familles déposent ou récupèrent leurs enfants. Les modalités sont simples, en format papier ou accessibles sur internet.

Un mail de confirmation informe de la prise en compte de l'inscription des enfants aux activités et aux périodes choisies.

→ Proposition de création d'un Conseil consultatif d'usagers

Nous souhaitons développer plus encore le lien et la coopération éducative par un partenariat plus fort avec les familles des enfants accueillis. Pour cela nous proposons, sous réserve de l'accord de la ville, la mise en place d'un groupe de suivi des accueils de loisirs, auquel seraient associés les parents volontaires. Cette instance pourrait se réunir 1 fois par trimestre.

→ Les règles établies avec les familles

Assurances : Selon l'obligation d'assurance, l'Ifac informe les responsables légaux des enfants mineurs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance supplémentaire de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.

Responsabilités médicales : Tout enfant admis sur les structures d'animation doit être à jour de ses vaccinations. Si l'enfant n'a pas été vacciné du fait d'une contre-indication, une attestation médicale doit être fournie. En cas de traitement médical occasionnel à administrer à l'enfant durant le temps de présence dans les accueils, la famille doit fournir l'ordonnance prescrite par le médecin et une autorisation écrite du responsable légal.

Responsabilités matérielles : L'Ifac ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, de vol ou même de détérioration de tout vêtement ou objet de valeur apporté par les enfants. L'établissement ne procédera à aucun remboursement.

Respect des horaires et sécurité : Les horaires d'arrivée et de départ doivent être scrupuleusement respectés pour l'ensemble des activités. Cette discipline est indispensable pour à la fois organiser la journée des enfants et respecter les règles de sécurité. Le non-respect des horaires d'arrivée et de départ entraînera des sanctions. La responsabilité de l'Ifac ne saurait être engagée dans le cas où les enfants seraient déposés avant l'ouverture.

Prise en charge de l'enfant à l'issue des accueils : Les personnes habilitées à venir chercher l'enfant, autre que les parents ou le responsable légal, doivent obligatoirement être âgées de plus de 11 ans. Pour des raisons de sécurité, une pièce d'identité peut être demandée à la personne venant chercher l'enfant afin de vérifier qu'elle y est autorisée par le responsable légal.

Exclusion : La fréquentation des activités doit être pour les enfants un moment privilégié de détente. Aussi, lorsque le comportement d'un enfant créera des troubles graves ou répétés pour la quiétude des autres enfants ou lorsqu'il aura pour le personnel d'encadrement une attitude incorrecte ou des paroles inconvenantes, il s'exposera à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

L'Ifac s'autorise à saisir les autorités compétentes (services de l'aide sociale à l'enfance, parquet) pour signaler toutes situations dans lesquelles le comportement de l'enfant, ses gestes, ses propos ou ses pratiques sembleraient présenter – ou montrer - un danger pour autrui ou pour lui-même.

XII. Bilans et évaluations

L'ifac, afin de garantir la qualité de ses actions dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra scolaires, a créé avec l'AFNOR, en 2013, une norme « engagement de service » pour la qualité pédagogique des accueils de loisirs (« Quali'loisirs », réf. 250).

Cette démarche, en lien avec nos équipes pédagogiques et assistées par un contrôleur externe, veille au respect de la qualité de l'accueil, de l'organisation et des activités proposées.

Ces évaluations et analyses, complétés par des enquêtes régulières auprès des parents ; permettent de construire et mettre en place des plans d'amélioration. Ils font l'objet d'une information et d'une concertation avec la collectivité locale.

Cette démarche nous permet de :

- Sécuriser et garantir l'action et les services rendus aux familles.
- Outiller les équipes d'un outil méthodologique commun.
- Garantir une action éducative identifiable partout et pour tous.
- Accompagner l'essor du métier, autant pour sa professionnalisation que pour relancer les volontés d'engagement.

Le suivi de la qualité de nos accueils est articulé autour de 8 axes :

- 1 - Garantir un accueil et une qualité relationnelle pour l'enfant et sa famille.
- 2 - Prévenir et garantir la sécurité des enfants
- 3 - Développer un projet pédagogique et proposer des activités ludiques et éducatives en adéquation avec le projet éducatif territorial
- 4 - Proposer des activités en lien avec la vie locale, l'environnement, la culture et le patrimoine
- 5 - Aménager des espaces et des locaux adaptés aux enfants, aux familles et aux équipes d'animation
- 6 - Former et accompagner les équipes d'encadrement pour la qualité du service
- 7 - Favoriser l'implication et les relations avec les familles
- 8 - Assurer une communication régulière sur la vie du centre.

Ces objectifs sont concrétisés par **24 engagements simples et clairs** et donc certifiés par l'Afnor. La démarche qualité est aussi un système de management des Accueils de Loisirs reposant sur une charte :

- Chaque directeur s'engage à mettre en œuvre la « charte » sur son accueil de loisirs.
- La démarche qualité n'est pas une démarche de contrôle ; c'est une démarche de progression.
- Elle n'est pas une démarche descendante ; elle implique les équipes, les directeurs, les coordinateurs, la collectivité.

1. Avec les familles :

A la fin de l'accueil un bilan sera fait avec les familles et les enfants afin d'exprimer le ressenti de tous. Il est important pour poursuivre une démarche d'accueil de qualité de pouvoir collaborer tous ensemble.

2. Avec l'équipe :

Afin d'évaluer l'organisation générale de l'accueil, un bilan au sein de l'équipe sera proposé au trimestre et à la fin de chaque période de vacances. .

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

3. Que va-t-on évaluer ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur. Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.

Exemple :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ? si non, pourquoi ?
- Les actions étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (Caractéristiques du public, projet éducatif).
- L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas ?).
- Attitudes et comportements des animateurs : le personnel d'animation a-t-il su respecter les obligations de bienveillance, de neutralité et de posture éducative ?
- Évaluation des temps de formation organisés ?
- etc.

Les outils d'évaluation

- La grille permanente d'évaluation proposée par la démarche d'amélioration continue.
- Une évaluation permanente avec l'équipe sur le terrain.
- Mise en place d'outils d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives
- Bilan avec l'équipe :
- Évaluation par les enfants sous forme de forum, dessins (soleil, nuage) ...
- Évaluation par les parents avec une enquête de satisfaction.